



## PASS'SPORT MODE D'EMPLOI

### I – Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Sport permet d'obtenir une réduction pour pratiquer une activité sportive régulière, hors temps scolaire et/ou participer à un stage de découverte ou de perfectionnement d'une durée minimale de 3 jours à l'occasion des vacances scolaires, dans une association répertoriée sur le portail : [somme.fr/aides/pass-sport](http://somme.fr/aides/pass-sport).

**Il est valable jusqu'au 31 mars 2020.**

Le Pass'Sport permet de régler l'intégralité ou une partie du coût de l'activité ou des activités choisies (les sommes restant dues, suite à l'utilisation du Pass'Sport sont à votre charge).

### II – Comment l'utiliser ?

Pour cela, vous disposez d'un identifiant et d'un code figurant sur votre courrier, vous permettant d'activer la demande de réduction auprès du club de votre choix.

Ces codes **sont individuels et ne peuvent pas être cédés.**

#### 1 - Vous disposez des outils informatiques à votre domicile :

**Après avoir pris contact avec le club de votre choix afin de vérifier que votre enfant puisse y être accueilli.**

- vous accédez au portail [somme.fr/aides/pass-sport](http://somme.fr/aides/pass-sport), recensant l'ensemble des clubs partenaires du dispositif ;
- vous tapez l'identifiant et le code utilisateur, puis saisissez une adresse mail ;
- vous accédez à un menu déroulant vous permettant d'utiliser le Pass'Sport, vous sélectionnez :
  - la commune ;
  - l'activité ;
  - le nom du club ;
  - vous sollicitez une réduction de x € en fonction du montant du Pass'Sport ;
  - vous validez votre demande.

Vous recevez un accusé de réception de votre demande par mail.

#### Deux possibilités :

- Première possibilité → **le club valide la demande**, vous recevez un mail de confirmation.
- Seconde possibilité → **le club ne valide pas la demande**, vous recevez un mail vous indiquant que vous ne pouvez pas utiliser le Pass'Sport au sein de cette structure.

#### 2 - Vous ne disposez pas d'un accès internet :

- vous vous rapprochez du club où l'enfant souhaite s'inscrire, avec la notification d'attribution d'allocation départementale de scolarité et ses codes, pour effectuer la démarche avec le club.

Ou

- vous contactez **le Pôle jeunesse** de la Direction de la jeunesse et des sports dans les territoires :

**03 22 71 81 27**

qui effectuera, avec vous, la demande auprès du club.

Pour toute correspondance concernant le Pass'sport : [passsport@somme.fr](mailto:passsport@somme.fr)